

Image not found or type unknown



avantages en nature:reintegration dans la succession de l'occu

Par **briant**, le **07/06/2009** à **11:53**

bonjour ,nous sommes 3 freres dont un occupe un immeuble familial avec notre mere sans payer de loyer depuis 20 ans est c .Ceci constitue -il un avantage en nature et est ce teintegrable dans la succession et si oui sur quelles bases ? est ce la valeur locativemoyenne et comment la calculer dans cette hypothese?